

## • TA ADJAENES PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> classe

- Mode d'accès au corps par concours, concours réservé, examen professionnel  
OU mode de recrutement au 1<sup>er</sup> grade par concours interne,  
réservé ou exceptionnel 10 points
- Ancienneté Education nationale  
( comprend services auxiliaires validés ou non validés) : 1 point/ an
- Ancienneté générale des services : 0,5 point / an
- Ancienneté de corps : 1 point / an
- Avis du chef d'établissement ou du chef de service  
Exceptionnel = 30 points  
Favorable = 20 points  
Défavorable = bloquant

Les avis exceptionnels et défavorables devront être accompagnés d'un rapport.

- Bonification de 10 points le parcours de carrière des agents ayant atteint l'échelon terminal du grade d'AASD 1<sup>ère</sup> classe (11<sup>ème</sup> depuis au moins 3 ans) sauf en cas d'avis défavorable du chef de service.
- Exercice en ZEP, violence, sensible : 5 points
- Discriminant : ancienneté de grade